

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents** : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 13 septembre 2023

**Secrétaire** : Yves RACHEDI

**2023-48 – ENGAGEMENT DE DEUX PROCEDURES DE CESSION CONCERNANT L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE (PARCELLE AB 923) INCLUANT DES PLACES DE STATIONNEMENT SITUEES SOUS LA PLACE DU 8 MAI 1945**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-20 en date du 21 mars 2023 ;

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 14/03/2023 (Réf DS : 11096382 - Réf OSE : 2023-69064-12996-AR) ;

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 26/05/2023 (Réf DS : 12436831 - Réf OSE : 2023-69064-34017-AR) ;

Vu le projet de division de lots établi par la Société « Les Arpenteurs », géomètre-expert en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant que le bien immobilier correspondant à l'ancienne bibliothèque, sis résidence de la Tour, 4 Place du Marché 69420 CONDRIEU, parcelle AB 923 (lots 26, 158 et 160 sur deux étages) ayant été déclassé après constatation de son déclassement, peut être cédé ;

Considérant qu'il est prévu de le scinder en deux parties vendues séparément (le rez-de-chaussée d'une part et le 1<sup>er</sup> étage d'autre part) tel que le présente le projet de division annexé à la présente délibération ;

Considérant que des places de stationnement accompagnent la vente de ces biens ;

Considérant que la consistance des deux ventes envisagées est la suivante :

- Vente du rez-de-chaussée : 107 m2 de surface existante environ - 2 places de stationnement sous la place du 8 mai 1945 (lots 3 et 12) ;
- Vente du 1<sup>er</sup> étage : 112 m2 de surface existante - 3 places de stationnement sous la place du 8 mai 1945 (lots 10, 19 et 28) ;

Considérant qu'une proposition de vente a été faite auprès de Madame Chrystel JEANDOT et de Monsieur Jean-Philippe BAS pour un montant (valeur du bien) de 153 350 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ; que cette proposition a été acceptée ;

Considérant qu'une proposition de vente a été faite auprès de la Société LSA pour un montant (valeur du bien) de 154 340 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ; que cette proposition a été acceptée ;

Considérant que ces prix respectent les montants planchers évalués par le service d'évaluation domaniale ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'engager les procédures de cession ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De vendre le bien immobilier (parcelle AB 923) correspondant au rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque (Lot 158 + une partie du lot 26 devenant lot 166) au 4 place du 8 mai 1945, 69420 Condrieu – Résidence de la Tour (accessible par la rue des Granges) et deux places de stationnement situées sous la place du 8 mai 1945 (lots 3 et 12) à Madame Chrystel JEANDOT et à Monsieur Jean-Philippe BAS habitant 83, chemin des poulatières, 38121, Chonas l'Amballan (avec une faculté de substitution à une SCI qui pourra être créée ultérieurement) pour un montant (valeur du bien) de 153 350 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ;

Article 2 : De vendre le bien immobilier (parcelle AB 923) correspondant au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne bibliothèque (Lot 160 + une partie du lot 26 devenant lot 165) au 4 place du 8 mai 1945, 69420 Condrieu – Résidence de la Tour (accessible par la place du 8 mai 1945) et trois places de stationnement situées sous la place du 8 mai 1945 (lots 10, 19 et 28) à la SAS LSA (842 698 409 R.C.S. Lyon, siège social sis 43 Rue de la Bourse 69002 LYON) pour un montant (valeur du bien) de 154 340 € (frais de notaire à la charge de l'acheteur) ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet, notamment les compromis ou promesses de vente et le cas échéant les actes de vente.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023

Le Maire,  
Philippe MARION

Le secrétaire de séance,  
Yves RACHEDI

Pour le Maire,  
Adjoint délégué  
Yves RACHEDI



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :